



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PUBLIE LE 09 OCT. 2026
Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261008-2026-215-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

N°2026-215

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 24 septembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

SIGNATURE DE LA CONVENTION AYANT POUR OBJET LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE AU TITRE DU DISPOSITIF SCENES PUBLIQUES DE PROXIMITE 2026 POUR LE THEATRE GERARD PHILIPPE ET LES CENTRES CULTURELS JEAN VILAR ET OLIVIER MESSIAEN

Rapporteur : M. Yohann PICOT

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M. ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, Mme BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, Mme MOREIRA MARQUES, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme DE JESUS MORGADO, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme KASSOU (donne procuration à M. SY)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 46
Nombre de procurations : 3
Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le courrier, en date du 3 juin 2026, par lequel les services du Conseil Départemental du Val-de-Marne, d'une part informe la Commune de l'octroi d'une subvention en faveur du Théâtre Gérard Philipe et des Centres culturels Jean Vilar et Olivier Messiaen de 52 000,00 € ; et d'autre part lui demande la signature de la convention portant sur les modalités de versement de cette même subvention ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances, Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance en date du 23 septembre 2026 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} Commission : Culture, Sports, Vie Associative, émis lors de sa séance en date du 21 septembre 2026 ;

Considérant ce qui suit :

Le Conseil Départemental du Val-de-Marne a accordé une subvention, à hauteur de 52 000,00 € en faveur du Théâtre Gérard Philipe et des Centres culturels Jean Vilar et Olivier Messiaen.

Il y a donc lieu d'approuver et de signer la convention d'attribution de la subvention.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention ayant pour objet les modalités de versement de la subvention de 52 000,00 € par le Conseil Départemental du Val-de-Marne en faveur du Théâtre Gérard Philipe et des Centres culturels Jean Vilar et Olivier Messiaen.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

A l'unanimité,



M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF